27 / 03 / 2027

SEMI – MARATHON « La judocéenne 2027 »

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Le Semi – Marathon « La judocéenne » entre campagne et canal est une course à pied sur route et chemin de halage.

2 EPREUVES AU PROGRAMME 2027

Date de l'évènement : Samedi 27 mars 2027

Commune : Saint Judoce

Distance : 21,097Km

Horaire de départ : 16h

Limite d'âge : 18 ans

SEMI – MARATHON EN INDIVIDUEL

Tarif d'inscription :

- 22€

SEMI – MARATHON EN DUO

Tarif d'inscription :

- 30€

L'ORGANISATEUR

L'évènement est organisé par Les coureurs du Canal, association sportive régie par la loi 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Le club œuvre la pratique de la course à pied et assure l'organisation technique et administrative de la manifestation.

LE PARCOURS

Ce parcours est commun aux deux épreuves, il mesure 21,097Km selon la réglementation de la FFA.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux 2 épreuves sont possibles exclusivement sur la plateforme NEXTRUN à partir du 27 octobre 2026 19h.

Conditions d'inscription :

- **Age des participants** : La course solo est réservée aux personnes nées en 2009 et Avant. Pour le DUO l'âge minimum à partir de 16 ans avec autorisation parentale.
- **Lire et accepter le règlement de la manifestation** : Aucune réclamation ne pourra être faite par le participant allant à l'encontre du règlement présent.
- **Joindre obligatoirement le PPS ou sa licence FFA 2026 – 2027 avant le 23 mars 2027.**
- **Pour les licenciés de la Fédération Française de Triathlon** : Seules les licences émises par la FFA ou affilés à cette dernière sont acceptées. Les licences relatives au triathlon, n'étant pas affiliées à la FFA, ne pourront pas être validées.

Le PPS « Parcours Prévention Santé » remplace le certificat médical. Celui-ci à une durée de validité de 1an maximum. Voici le lien direct pour réaliser votre PPS, merci de déposer sur la plate-forme d'inscription « NextRun » : https://pps.athle.fr/

ENGAGEMENTS

En tant que participant, vos engagements se déclinent notamment autour des actes suivants :

- Respecter l'environnement en prenant conscience qu'elles sont des espaces partagés par tous.
- Respecter les efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'évènement dans une démarche de développement durable et équitable.
- Respecter les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisés durant le parcours.

- Prendre conscience que vos actes ont une incidence directe sur l'environnement et agir en connaissances de cause.
- Privilégier lors de votre déplacement à l'évènement le covoiturage.
- Utiliser chaque fois que possible les containers destinés à recueillir les déchets (bouteilles, gobelets…), et ceci au plus près des ravitaillements pour faciliter le travail des bénévoles et le tri des déchets.

DOSSARDS

Les retrait des dossards aura lieu sur deux jours :

- **Samedi 20 mars 2027 :** Au Magasin LAS du Biclou situé au 30 rue de la Libération 35720 PLEUGUENEUC
- **Samedi 27 mars 2027 :** La mairie de Saint-Judoce de 12h à 15h30

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par une société labellisée par la FFA (CHRONO WEST). Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée à leur dossard. Elle sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ pour connaitre votre chrono à l'arrivé. Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, le jour même de la course au secrétariat.

TEMPS LIMITE

Les participants disposent d'un temps maximum de 2h45 pour effectuer le parcours du semi-marathon. Il est important de noter que les coureurs seront **arrêtés à mi-parcours** après **1h20 de course.**

Tout coureurs mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous **son entière responsabilité** et l'organisation **ne pourra être tenue responsable** en cas d'accident.

Temps limite : 2h45

RAVITAILLEMENTS

Présence de 3 ravitaillements sur le parcours.

5km ravitaillement Eau, **10.5km** ravitaillement Eau et Solide, **15km** ravitaillement Eau

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le coureur pourra bénéficier des récompenses auxquelles son classement lui donnera droit.

Tout coureurs qui ne se présente pas aux protocoles est considéré comme renonçant à ses récompenses.

Chronométrage pour les deux épreuves (individuel)

Course individuelle : Chronométrage officiel, avec un **classement par sexe et catégories.**

La grille des récompenses est communiquée à titre indicatif. L'organisation se réserve le droit de la modifier à tout moment, notamment dans un sens favorable aux participants, en fonction des partenaires et des dotations obtenues.

GRILLE DES RECOMPENSES			
Scratch (H & F)	1	2	3
	150€ en Bon d'achat	100€ en Bon d'achat	50€ en Bon d'achat

1er des catégories suivantes						
Juniors	**Espoirs**	**Master 1+2 (40 à 49 ans)**	**Master 3+4 (50 à 59 ans)**	**Master 5+6 (60 à 69 ans)**	**Master 7+8 (70 à 79 ans)**	**Master 9 et+ (80ans et +)**
A venir						

RECOMPENSE DES DUO A VENIR

SECURITE ROUTIERE ET SANTE

Le parcours est protégé par des signaleurs. Des secouristes sont répartis sur le parcours et un poste de secours est installé à l'arrivée.

Le service médical et les secouristes sont habilités à mettre hors course tout(e) concurrent(e) paraissent inapte à poursuivre l'épreuve.

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage. En cas d'accident, chaque participant s'engage à porter secours et à

contacter ou à faire alerter par les membres de l'organisation présent sur le parcours. Les bicyclettes, engins à roulette et/ou motorisés, suiveurs ou accompagnateurs sont formellement interdits sur le parcours, hormis les véhicules d'organisation et de sécurité, de santé et de secours. Tout coureurs qui sera assisté par ce type de moyens est passible de disqualification et mise hors course.

LOTS COUREURS

Chaque participant se verra remettre, lors du retrait de son dossard (la veille ou le jour de l'épreuve), un lot.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation, les coureurs du canal, a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés ainsi que celle des participants au **Semi - marathon « La judocéenne »,** organisé le **27 mars 2027**.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'épreuve.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif d'assurance pourra être communiqué à tout participant sur simple demande

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs du Semi – marathon La judocéenne, ainsi que leurs ayants droits comme les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

CATASTROPHE NATURELLES & AUTRES CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de conditions météorologique défavorables ou extrême (notamment canicule, tempête, orage,

inondation), ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier le parcours sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Il est important de noter que toute inscription au Semi – marathon « La judocéenne » via la plateforme NEXTRUN, implique la prise de connaissance et l'acceptation sans restriction du règlement de la course.

Ce règlement comporte plusieurs articles et dispositions qui visent à garantir la sécurité et le bon déroulement de l'évènement. Il est donc obligatoire de lire ce règlement avant de s'inscrire à la course.